



Union Départementale CFDT du Rhône  
214, Avenue Félix Faure 69441 Lyon Cedex 03  
Tél. 04.78.53.21.91 – Fax : 04.78.53.18.26  
Mail : cfdt-rhone@wanadoo.fr

# **NON au CPE – OUI à l'emploi**

Avec le Contrat Nouvelle Embauche (CNE) pour les entreprises de -20 salariés et le CPE pour les entreprises de +20 salariés, **le gouvernement institutionnalise la précarité pour tous les jeunes de -26 ans. Inacceptable !**

Le chômage des jeunes est un problème récurrent de la société française ; le taux de chômage des jeunes de – 25 ans est de 23 % ; 150 000 jeunes sortent chaque année du système éducatif sans diplôme et 60 000 sans qualification. Ces nouveaux contrats créent de la précarité pour tous pendant deux ans. En effet pendant cette période dite de « consolidation », le salarié peut être licencié sans justification et à tout moment. C'est pourquoi, la CFDT demande, avec les autres organisations syndicales et les organisations de jeunesse, **le retrait du CPE.**

**Ensemble nous appelons à une action forte le mardi 7 mars 2006 y compris par des arrêts de travail.**

## **Une manifestation est prévue à 14h Manufacture des Tabacs → Place Bellecour.**

Les équipes CFDT doivent être mobilisées pour que les adhérents et les salariés soient présents dans le cortège CFDT : **c'est maintenant que nous pouvons obtenir le retrait du CPE.**

Contre le CNE et le CPE, la CFDT revendique aussi de véritables mesures en faveur de l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes. Cela passe par :

- **La formation initiale qui doit permettre à chaque jeune d'acquérir un socle de base pour accéder à une qualification et se former tout au long de la vie.**
- **Un accompagnement des jeunes dans leur insertion dans l'emploi en offrant à chacun soit un emploi, une formation qualifiante ou un projet associatif...**
- **La création d'un revenu d'autonomie pour les jeunes de –25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion dans la vie professionnelle.**
- **L'accès des jeunes dans l'emploi en anticipant les évolutions démographiques des départements à la retraite.**
- **L'accès des jeunes au logement.**
- **La lutte contre les discriminations à l'embauche.**

Des revendications ambitieuses de la CFDT qui doivent être conduites partout. Nous pouvons, nous devons faire bouger le patronat en portant ces revendications dans chaque entreprise ou administration, à partir des situations précises afin d'être efficace pour l'emploi.



Union Départementale CFDT du Rhône  
214, Avenue Félix Faure 69441 Lyon Cedex 03  
Tél. 04.78.53.21.91 – Fax : 04.78.53.18.26  
Mail : cfdt-rhone@wanadoo.fr

## **Contre la précarisation des jeunes !**

***Avec le contrat première embauche (CPE), le gouvernement érige la précarité en système obligatoire au mépris du droit du travail. Pour empêcher les jeunes et les partenaires sociaux de se faire entendre, Villepin passe en force et déclare l'urgence au Parlement.***

***La CFDT exige le retrait de cette mesure inacceptable ! Il faut amplifier notre action le 7 mars.***

### **NON à 24 mois de période d'essai !**

Pour la CFDT, il est intolérable que ce nouveau contrat donne les pleins pouvoirs pendant deux ans à l'employeur pour licencier un jeune de moins de 26 ans, à tout moment, du jour au lendemain et sans motif.

### **NON au passage obligé par la précarité !**

Le CPE devient le passage obligé pour tout jeune avant l'obtention d'un CDI « normal ». Ce contrat promet un futur incertain aux jeunes, en effet :

- quel bailleur acceptera réellement de louer un appartement à un jeune en CPE ?
- quel banquier accordera réellement un prêt à un jeune en CPE ?
- comment envisager sereinement l'avenir avec un contrat aussi précaire ?

### **Assurer le droit à l'avenir pour les jeunes**

Pour la CFDT, le CPE est une extension du contrat nouvelle embauche (CNE) aux jeunes. C'est donc une première étape vers la généralisation du CNE comme le souhaite le Medef.

A l'inverse, la CFDT revendique la sécurisation des parcours professionnels dès l'entrée dans la vie professionnelle.

La CFDT veut ainsi assurer le droit à l'avenir pour les jeunes, c'est-à-dire :

- le droit à l'emploi ;
- le droit au logement, donc à des revenus pérennes ;
- le droit à l'autonomie sociale ;
- le droit à être considéré comme un salarié à part entière, donc sans discrimination par rapport à l'âge.

**Mobilisons-nous le 7 mars avec des arrêts de travail pour participer à la manif à 14h  
Manufacture des Tabacs (métro Sans Souci)  
pour obtenir le retrait du CPE !**